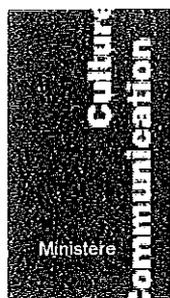
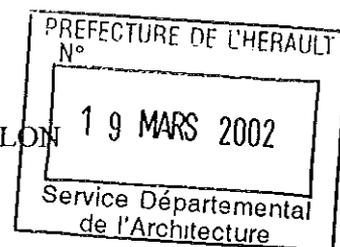




Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ n° 020092

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques de l'ancienne abbaye de
SAINT-CHINIAN (Hérault)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et le décret
modifié du 18 mars 1924,

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux
dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs
sauvegardés ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de
région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine
et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté n° 99-0965 portant désignation des membres de la commission régionale du
patrimoine et des sites ;

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon
entendue, en sa séance du 14 décembre 2001 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancienne abbaye bénédictine de **SAINT-CHINIAN** (Hérault) présente
un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison
de sa place dans l'histoire monastique, notamment mauriste, en Languedoc.

ARRÊTE

Article 1er : Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les bâtiments monastiques, avec l'ancienne église abbatiale, les bâtiments autour du cloître et ceux abritant la mairie, y compris le bâtiment en prolongement à l'Ouest ainsi que le sol des parcelles de l'ancien enclos abbatial (actuellement propriétés communales, à l'exclusion des constructions récentes ajoutées dans l'espace des anciens jardins), en totalité, de l'ancienne abbaye bénédictine, située entre la rue de la Promenade, la rue du Marché, la place des Bénédictins et la Grand'Rue à SAINT-CHINIAN (Hérault) figurant au cadastre, section AD, sous les n°s 406, 412, 413, 415, 511, 512 et 513 d'une contenance respective de 0a 18ca, 18a 50ca, 23a 60ca, 3a 60ca, 3a 83ca, 22a 45ca, 0a 77ca et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le - 7 MARS 2002

LE PREFET

Daniel CONSTANTIN



Pour ampliation,
Le Chef de Mission,

J.C. DERIEU

